



Colloque « Le devenir des adoptés (15-30 ans) »

Ouverture de Jean-Marie Colombani

4 juin 2015

Bonjour,

Merci à Nathalie Parent et à Janice Peyré de m'avoir donné l'occasion de cette prise de parole et de me retrouver parmi les responsables d'Enfance & Familles d'Adoption (EFA).

Ce que j'ai à vous dire en propos introductif de vos travaux qui, j'en suis sûr, seront très constructifs et, j'espère, très relayés aussi – parce que le relais est au moins aussi important que le travail lui-même –, n'est pas agréable : l'adoption est aujourd'hui la grande oubliée des textes qui sont censés renforcer la protection de l'enfance et de l'enfant.

Il y a eu une courte embellie qui n'a pas duré. À partir de l'année 2010 et jusqu'à aujourd'hui, nous avons assisté à une dégradation constante et alarmante de la question de l'adoption en France.

Dans un contexte qui est, me semble-t-il, régressif autour de la parentalité et de son évolution, malgré les apparences, tout semble s'ordonner autour d'un retour en force du droit du sang et du primat absolu du lien biologique. Et bientôt, peut-être, irons-nous vers la mise en cause de l'adoption elle-même à mesure que l'esprit public recule.

La demande parentale est toujours là, présente, puissante et de moins en moins satisfaite. Parallèlement, le constat que l'on peut faire aujourd'hui est celui d'un recul spectaculaire de l'adoption internationale et d'une adoption nationale toujours rigoureusement verrouillée.

L'adoption internationale recule pour des raisons qui sont à la fois bonnes et mauvaises. Elle recule pour de bonnes raisons lorsque les pays d'origine se rallient à la convention de La Haye de mai 1993 et mettent en conformité leurs réglementations avec cette convention de protection de l'enfance. Ce sont des progrès évidents et c'est la première chose que l'on doit rechercher, avant même que les enfants puissent être adoptés.

Elle recule pour de mauvaises raisons lorsque certains pays se ferment pour se conformer à l'idéologie du moment ou à une gestion de leurs relations internationales sur le dos des enfants privé de famille.

L'adoption nationale, malgré tous les efforts et toutes les tentatives, reste toujours totalement verrouillée. La dernière en date était celle de Michèle Tabarot qui avait préparé un texte qui avait été déposé devant le Sénat. Elle était alors présidente du Conseil supérieur de l'adoption. Puis, elle avait reculé devant la pression de sa propre majorité ; donc ce texte n'a jamais été mis à l'ordre du jour. C'est la dernière tentative en date à ma connaissance.

Aujourd'hui, je pense, et les responsables d'EFA pourront en témoigner, qu'il y a peu d'écoute de la part des pouvoirs publics. Je ne parle pas des pouvoirs publics locaux, départementaux, régionaux, je parle des pouvoirs publics nationaux. Très peu d'écoute alors que sans bouleverser les choses, sans s'engager à nouveau dans une grande querelle idéologique entre les tenants des théories de l'attachement et les tenants du dogme du lien biologique, on peut trouver des espaces, des moyens d'améliorer les choses.

On connaît d'ailleurs le chemin, EFA l'a maintes fois exprimé. Le chemin, c'est obtenir qu'un bilan d'adoptabilité pour les enfants pupilles de l'État soit systématiquement établi. Le chemin, c'est que les parents puissent être préparés et accompagnés. Les gens de terrain savent tout cela et

Colloque « Le devenir des adoptés (15-30 ans) » – 4 et 5 juin 2015 – Enfance & Familles d'Adoption

www.adoptioneafa.org – www.facebook.com/EnfanceFamillesDadoption

aident le plus souvent. Ils savent aussi surtout qu'il y a toujours, dans chaque département, une proportion d'enfants abandonnés qui le seront *ad vitam aeternam*, sans aucun espoir de revoir un jour ou de recontacter leurs parents biologiques. C'est donc à cela qu'il faudrait s'attaquer et notamment dès la toute petite enfance. Mais c'est cela qui reste très strictement verrouillé.

Le chemin, c'est aussi – comme cela a été fait pour le ministère des Affaires étrangères, et très bien fait et très bien conduit, une Mission de l'adoption internationale (MAI) –, au niveau national, une sorte de Mission de l'adoption nationale, pour soutenir les services concernés des départements et des régions.

Le chemin, c'est aussi l'attention portée à la recherche, Nathalie Parent en a parlé. Car la recherche, dans tous les domaines, est essentielle, le lien avec la recherche est essentiel et je pense que vous allez en donner une illustration tout à l'heure. Cette recherche nous permet de dire et de voir que, contrairement à toutes les idées reçues, l'on peut adopter des enfants plus grands, à condition que les enfants eux-mêmes et les futurs parents soient bien préparés.

Ce qui frappe aujourd'hui, en dehors du ministère des Affaires étrangères, c'est l'absence de pouvoirs publics réellement concernés par la question de l'adoption et cet air du temps médiatique et bientôt politique porte à reculer.

Je suis toujours très perturbé par le nombre de reportages que la télévision nous offre sur ces femmes qui ont accouché sous X et qui, 20 ans, 30 ans après, partent à la recherche de leur enfant. L'attention des caméras est portée sur leurs larmes, sur leur émotion. On attire l'émotion sur ce drame qu'a été cet abandon précoce et l'on fait totalement l'impasse sur les 20 ans, les 30 ans qui ont passé, sur ce que peuvent être les sentiments des enfants qui ont été adoptés. On se préoccupe aujourd'hui à toute force de la recherche et de la réhabilitation du lien biologique.

Cela qui débouche sur des décisions politiques extrêmement dangereuses et contestables.

De ce point de vue, j'attire votre attention sur la modification qui est intervenue d'un article qui s'appelle L 224-8 CASF, et qui permet à quelqu'un à qui n'a pas été notifiée l'admission d'un enfant à titre définitif comme pupille de l'État de recourir contre cet arrêté sans que cette possibilité de recours soit limitée par aucun délai dans le temps ni par quelque condition que ce soit. C'est un article qui, au fond, remet en cause l'adoption plénière elle-même. C'est un danger absolu et c'est la marque de ce recul que je vous signalais au début de mon propos et qui peut conduire à remettre en cause l'adoption elle-même. En effet, si l'on est autorisé à contester une adoption malgré le prononcé d'une adoption plénière et, le plus souvent, il s'agit d'accouchement sous X, alors l'adoption n'existera plus.

Je pense que c'est dans ce contexte que vous allez travailler, c'est ce contexte, me semble-t-il, que vous devez avoir à l'esprit, parce qu'il va falloir reconquérir un terrain perdu dans une indifférence assez grande des pouvoirs publics nationaux. Il va falloir s'employer à ré-alerter pour éviter que l'adoption ne devienne petit à petit le combat d'une toute petite minorité qui se battra contre des vents dominants, aujourd'hui extrêmement défavorables.

Cela ne doit pas vous conduire au pessimisme mais au contraire à être encore plus actifs. Et je suis sûr que les responsables d'EFA sauront vous y conduire.

Merci et bon colloque, bon travail.

Jean-Marie Colombani

*Journaliste, essayiste, fondateur et directeur de Slate.fr
Auteur d'un rapport sur l'adoption (2008)*